



CIRCULAIRE

Octobre 2001

Circulaire N° 32/2001

Aux : Commissaires internationaux

36e CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME, 2002, THESSALONIQUE ELECTION DE MEMBRES AU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

Chers collègues,

Conformément à l'Article XII.4 de notre Constitution, le mandat des six membres suivants du Comité mondial se termine à la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme:

- . M. Garnet de la Hunt (*Afrique du Sud*)
- . M. Patrick Lyon d'Andrimont (*Chili*)
- . M. Stein Løvold (*Norvège*)
- . M. Garth Morrison (*Royaume-Uni*)
- . M. Abdullah O. Nasseef (*Arabie Saoudite*)
- . M. Constantinos Tsantilis (*Grèce*)

Des élections se tiendront à la Conférence mondiale de Thessalonique, afin de repourvoir aux six vacances ci-dessus pour couvrir la période 2002-2008.

En conséquence, les délégués seront appelés à élire, à partir de la liste des candidats, six membres pour une période de six ans (2002-2008).

En plus des six membres, les délégués seront appelés à élire, à partir de la liste des candidats, un membre pour une période de trois (3) ans (2002-2005), afin de remplacer M. Felix Li Tai Ho (*Singapour*) qui a démissionné du Comité Mondial du Scoutisme en 2001. M. Habibul Alam (*Bangladesh*) a été co-opté par le Comité Mondial du Scoutisme pour remplacer Mr. Felix Li jusqu'à la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme. M. Habibul Alam peut se présenter comme candidat aux élections.

Par ailleurs, en application de l'Article XII.2 (a) qui prévoit qu' "*en aucun cas ne pourra siéger simultanément au Comité plus d'un membre élu d'une même Organisation Scoutie Nationale*", les pays membres suivants ne pourront PAS présenter de candidats à ces élections : Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Sénégal, Suisse.

Le nouveau Comité Mondial du Scoutisme sera donc composé des membres suivants:

- Cinq (5) membres élus:
 - . Mme Margot C. Bogert (*Etats-Unis d'Amérique*)
 - . Dr Marie-Louise Correa (*Sénégal*)
 - . M. Ferran Guimaraes (*Espagne*)
 - . M. Walter Hofstetter (*Suisse*)
 - . M. "Toby" Takemichi Suzuki (*Japon*)
- Six (6) nouveaux membres à élire pour six (6) ans
- Un (1) nouveau membre à élire pour trois (3) ans

- Le Secrétaire Général de l'OMMS: M. Jacques Moreillon
- Le Trésorier du Comité mondial: M. Jean-Bernard Crelier.

Si votre Organisation souhaite proposer un(e) candidat(e), veuillez renvoyer le formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli, au Bureau Mondial du Scoutisme **d'ici au 30 avril 2002**, en ayant au préalable obtenu l'assentiment de l'intéressé(e).

Ainsi que stipulé au Titre II.2, du Règlement additionnel, pour être recevable, la désignation d'un(e) candidat(e) devra être effectuée ou confirmée par sa propre Organisation Scoute Nationale sans quoi celle-ci ne sera pas valable.

Afin que les qualifications des candidats puissent être portées à la connaissance des Organisations Membres, nous vous demandons de remplir un exemplaire du formulaire de candidature ci-joint et de le renvoyer au Bureau mondial, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), de préférence en uniforme scout, sous forme de **diapositive 35 mm**.

En application de la Résolution 25, adoptée par la 33^e Conférence Mondiale du Scoutisme de 1993, les Organisations Scoutes Nationales souhaitant soumettre une candidature, sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et du profil suggéré pour un(e) candidat(e) en annexe, tous deux publiés par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 1995 et révisés en septembre 1998.

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que les membres du Comité Mondial du Scoutisme ne peuvent se considérer comme les représentants de "*quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit*". Par ailleurs, l'un des objectifs principaux de l'OMMS étant de "promouvoir l'unité" du Mouvement scout à travers le monde (Article IV.2), le Comité Mondial du Scoutisme invite toutes les Organisations Membres de l'OMMS à garder à l'esprit, au moment de proposer une candidature, le souhait d'un équilibre géographique au sein du Comité Mondial.

Six zones géographiques ont été définies par le Comité Mondial: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique. Les cinq membres dont le mandat se poursuit jusqu'en 2005 proviennent des zones géographiques suivantes: Afrique (1), Asie-Pacifique (1), Europe (2) et Inter-Amérique (1).

Après le 30 avril 2002, la liste des candidats sera close et communiquée en temps utile, avant la Conférence, à toutes les Organisations Membres.

Bien à vous,



Jacques Moreillon
Secrétaire Général OMMS

- P.J.:**
1. Cahier des charges pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
 2. Profil suggéré pour les membres du Comité Mondial du Scoutisme
 3. Formulaire de candidature

CAHIER DES CHARGES POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

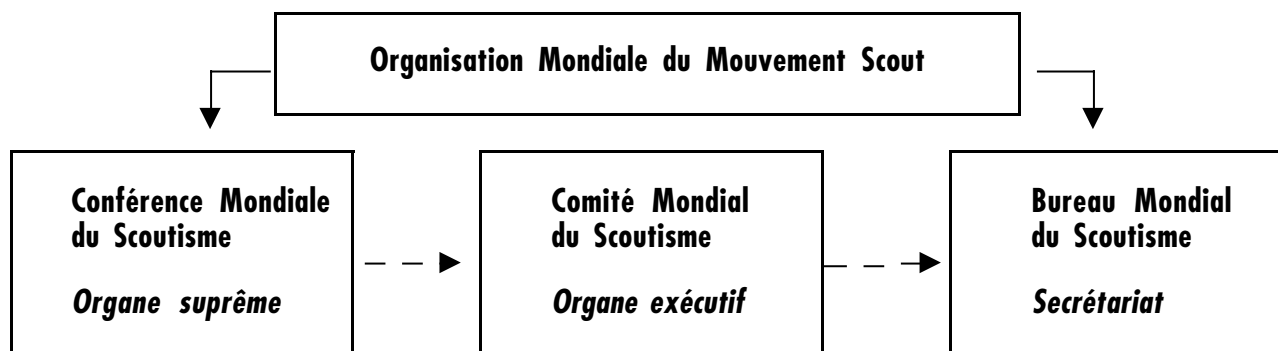
Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

Mis à jour: septembre 1998 et octobre 2001

Réf.: Résolution 25/93

LA SITUATION PERMANENTE (description)

1. **Le Comité Mondial du Scoutisme (Comité mondial) est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).**



Le chef administratif de l'OMMS est le **Secrétaire Général**; il est nommé par le Comité mondial. Le **Trésorier** est également nommé par le Comité mondial.

2. **Les membres votants du Comité mondial sont au nombre de quatorze (14):**

- Douze (12) membres élus
- Le Secrétaire Général
- Le Trésorier.

3. **Les membres élus siègent normalement pour une durée de six (6) ans.**

Un membre du Comité mondial est élu à une Conférence mondiale et siège jusqu'à son remplacement à la Conférence mondiale six (6) ans plus tard (élu à la Conférence A, siège à la Conférence B et sort à la Conférence C, avec trois (3) années d'intervalle entre chaque Conférence).

4. **Six (6) membres du Comité mondial sont élus à chaque Conférence mondiale (excepté lors d'un remplacement suite à une démission ou un décès).**

En principe, six (6) membres du Comité mondial sont remplacés à chaque Conférence mondiale.

Cependant, si un membre du Comité mondial démissionne ou décède après avoir été élu et avant la Conférence mondiale suivante (élu à la Conférence A, mais se retire ou décède avant la Conférence B), le Comité mondial peut désigner un remplaçant qui siègera jusqu'à la prochaine Conférence mondiale. Lors de cette Conférence mondiale, le siège sera pourvu par l'élection d'un nouveau membre pour une période de trois (3) ans.

Si un membre du Comité mondial siège depuis son élection jusqu'après la Conférence mondiale suivante, puis démissionne ou décède (élu à la Conférence A, siège à la Conférence B, mais se retire ou décède avant la Conférence C), le Comité mondial peut nommer un successeur pour siéger jusqu'à la prochaine Conférence mondiale. Le siège devient ainsi à nouveau vacant après la période normale de six (6) ans.

Conformément à l'Article XII.4, *les membres désignés ou élus pour pourvoir à une vacance pourront être réélus immédiatement.*

ROLES ET RESPONSABILITES

5. a. Les tâches constitutionnelles du Comité Mondial du Scoutisme.

L'Article XII.1 de la Constitution mondiale stipule que:

Le Comité Mondial est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.

L'Article XIII décrit les fonctions du Comité Mondial comme suit:

1. *Agir au nom de la Conférence Mondiale dans l'intervalle entre ses réunions; mettre en exécution ses décisions, ses recommandations et ses directives; et la représenter dans les manifestations et réunions internationales et nationales.*
2. *Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde au moyen de visites, d'échanges de correspondance, de stages de formation et autres activités appropriées.*
3. *Conseiller et aider les Organisations Membres en vue d'atteindre le but et de mettre en pratique les principes et la méthode du Scoutisme.*
4. *Recommander l'admission d'Organisations Scoutes Nationales demandant à être admises comme Membres et suspendre provisoirement la qualité de membre d'une Organisation Scoute Nationale.*
5. *Préparer l'ordre du jour et les règles de procédure interne des réunions de la Conférence Mondiale, en tenant compte des suggestions faites par les Organisations Membres, et nommer le président et les vice-présidents de la Conférence Mondiale.*
6. *Nommer le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale et nommer son adjoint ou ses adjoints sur la recommandation du Secrétaire Général; contrôler la gestion du Bureau Mondial et approuver son budget.*
7. *Assumer la responsabilité de la collecte de fonds supplémentaires.*
8. *Approuver les constitutions et autres règlements régissant les Organisations Scoutes Régionales.*
9. *Accorder un statut consultatif à telles organisations en mesure d'aider le Mouvement scout.*
10. *Décider de l'attribution de décorations pour services rendus au Mouvement scout mondial.*
11. *Exercer les autres fonctions résultant de la présente Constitution et du Règlement Additionnel.*

b. Les réunions du Comité Mondial du Scoutisme.

Lors des années où il n'y a pas de Conférence mondiale, le Comité mondial se réunit formellement deux fois l'an à Genève, en principe en avril et en septembre. Les réunions durent généralement deux jours (traditionnellement le week-end). Les membres qui sont impliqués dans des sous-comités ou autres groupes de travail viennent en principe à Genève pour une ou deux journées supplémentaires avant les réunions du Comité mondial.

Lors des années de Conférence, le Comité mondial se réunit - en principe - à trois reprises, en mars et en novembre à Genève, ainsi qu'au moment et à l'endroit de la Conférence mondiale (généralement en juillet ou en août). (*)

L'ordre du jour provisoire et les documents préparatoires sont envoyés aux membres du Comité mondial plusieurs semaines avant chaque réunion.

En plus, le **Steering Committee** (Comité de direction du Comité mondial), composé du Président, des deux Vice-Présidents et du Secrétaire Général, se réunit à chaque fois que cela est nécessaire.

Les Présidents Régionaux sont invités à participer à toutes les réunions du Comité mondial avec un statut consultatif.

Conformément à l'Article XV, *le Comité Mondial pourra établir de manière permanente ou à titre ad hoc tels comités subsidiaires et autres organes qu'il estime nécessaires à l'exécution de ses fonctions.* A l'heure actuelle, il y a six groupes de travail et sous-comités:

- Groupe des Méthodes Educatives
- Groupe des Finances et des Services Généraux
- Comité Mondial des Ressources Adultes
- Comité Mondial au Programme
- Comité des Constitutions
- Comité Mondial des Distinctions Honorifiques.

Le Groupe des Méthodes Educatives et ses deux sous-comités (Comité Mondial des Ressources Adultes et Comité Mondial au Programme) se réunissent habituellement au mois de juin en Suisse.

Le Groupe des Finances et des Services Généraux et les autres sous-comités se réunissent au mois de septembre à Genève, avant la session du Comité Mondial du Scoutisme. Ils peuvent cependant différer leur réunion à un autre moment de l'année.

c. *Président et Vice-Présidents.*

Le Titre II Section 3 indique que:

Le Comité Mondial élira au scrutin un président et un ou plusieurs vice-présidents pris parmi ses membres élus. Ils seront en fonction pendant la période comprise entre une Conférence et la suivante, leur mandat prenant fin à la clôture de la Conférence.

Depuis un certain nombre d'années, le Comité mondial élit deux Vice-Présidents.

(*) Bien que l'OMMS ne rembourse pas les frais occasionnés lors des déplacements aux réunions du Comité mondial et des ses sous-comités, les membres du Comité mondial peuvent demander le remboursement de leurs dépenses (voyage et hébergement) occasionnées lors de la réunion annuelle du Comité Mondial du Scoutisme au cours de laquelle le budget est approuvé (en principe en septembre pour les années sans Conférence et en juillet/août lors des années de Conférence).

Bien que la Constitution mondiale ne mentionne aucune tâche spécifique pour le Président et les Vice-Présidents, les responsabilités suivantes leur sont habituellement confiées:

- Le Président du Comité mondial préside normalement les réunions du Comité mondial et du Steering Committee.
- Le Président du Comité mondial approuve le compte rendu de ces réunions avant que celui-ci ne soit finalement approuvé par les autres membres du Comité.
- Le Président du Comité mondial nomme, avec l'approbation des autres membres, les présidents de tous les sous-comités (Comité des Constitutions, Comité Mondial des Distinctions Honorifiques, Comité Mondial au Programme, Comité Mondial des Ressources Adultes). Le Président nomme également, sur recommandation du Président du Comité correspondant, les membres des comités qui sont directement reliés au Comité mondial (Comité des Constitutions, Comité Mondial des Distinctions Honorifiques).
- La tradition veut que l'un des Vice-Présidents du Comité mondial soit appelé à présider le Groupe des Méthodes Educatives (programme des jeunes, développement communautaire, ressources adultes, etc.), et l'autre Vice-Président préside le Groupe des Finances et des Services Généraux (budget, cotisations des membres, service du matériel, relations publiques et communication, etc.).
- Le Vice-Président affecté au Groupe des Méthodes Educatives désigne, sur recommandation du Président du Comité correspondant, les membres du Comité Mondial au Programme et du Comité Mondial des Ressources Adultes.

Les fonctions constitutionnelles du Secrétaire Général de l'OMMS sont les suivantes:

- il est membre d'office du Comité Mondial du Scoutisme et de tous ses Comités subsidiaires (XII.2.b);
- il assume les fonctions de secrétaire du Comité Mondial du Scoutisme (Titre II.5);
- il est membre du Steering Committee (consécutif à la disposition ci-dessus);
- il assume les fonctions de secrétaire de la Conférence Mondiale du Scoutisme (Titre I.5);
- il est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation mondiale (XVI.1);
- il est le Directeur Exécutif du Bureau Mondial du Scoutisme (XVII).

d. Association Bureau Mondial du Scoutisme (World Scout Bureau Inc.).

L'Association Bureau Mondial du Scoutisme est l'entité qui assume les responsabilités légales de l'OMMS, du Comité mondial et du Bureau Mondial du Scoutisme. Elle approuve le budget annuel de l'OMMS, signe les contrats au nom de l'OMMS, recrute et emploie le Secrétaire Général de l'OMMS.

Cette entité légale tient son Assemblée Générale en principe au mois de septembre à Genève, au moment des réunions du Comité mondial.

Les représentants du Comité mondial au Conseil de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme sont: le Président (qui préside également les réunions du Conseil), un Vice-Président, le Trésorier et le Conseiller Juridique. Le Secrétaire Général est le secrétaire de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme (mais il n'en est pas membre).

e. Fondation du Scoutisme Mondial (Fondation).

Les réunions du Conseil et/ou du Comité Exécutif de la Fondation sont organisées plusieurs fois par an dans différents pays.

Les membres d'office du Conseil et du Comité Exécutif de la Fondation sont le Président, l'un des Vice-Présidents et le Secrétaire Général (sans droit de vote).

Il existe aussi un **Groupe informel de coordination Fondation du Scoutisme Mondial/Comité Mondial du Scoutisme**; il se compose actuellement comme suit:

- pour la Fondation: du Président, des deux Vice-Présidents et d'un membre du Conseil de la Fondation
- pour le Comité mondial: du Steering Committee (Président, deux Vice-Présidents et Secrétaire Général)
- de membres cooptés.

f. Le Comité Consultatif OMMS/AMGE (Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses).

Le but du Comité Consultatif est de créer et de maintenir un climat de respect mutuel, de compréhension et de coopération entre les deux Organisations, et d'assurer un forum pour échanger des informations sur les activités pouvant avoir un impact sur les deux Organisations.

Le Comité Consultatif se compose de la Présidente et du Président (ou de leur représentant/e) du Comité mondial/Conseil mondial respectif, de deux autres membres de chaque Comité mondial, de la Directrice du Bureau Mondial de l'AMGE et du Secrétaire Général de l'OMMS.

Le Comité Consultatif se réunit au moins une fois par an, tour à tour à Londres et à Genève.

g. La Conférence Mondiale du Scoutisme et le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.

Après Durban, la 36e Conférence Mondiale du Scoutisme et le 8e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial se tiendront en 2002 en Grèce.

Il est prévu que le Président du Comité mondial soit désigné comme Président de la Conférence et que les deux Vice-Présidents jouent également un rôle actif. Selon toute probabilité, d'autres membres du Comité mondial assumeront eux aussi des tâches spécifiques pendant la Conférence.

h. Les Jamborees Scouts Mondiaux et les Moots Scouts Mondiaux.

Le 20e Jamboree Scout Mondial se tiendra en décembre 2002-janvier 2003 en Thaïlande. Le 12e Moot Scout Mondial aura lieu en 2004 à Taiwan.

Autant de membres du Comité mondial que possible sont conviés à visiter ces deux manifestations.

i. Les Conférences régionales du Scoutisme et autres activités.

En vertu de l'Article XIX, *peuvent être établies, conformément aux exigences de la présente Constitution, des Organisations Scoutes Régionales composées de Membres de l'Organisation Mondiale qui désirent se regrouper à l'intérieur de zones géographiques qui seront définies de temps à autres par le Comité Mondial. Il n'y aura pas plus d'une Organisation Régionale dans chaque zone.*

A l'heure actuelle, l'OMMS est divisée en six Organisations Scoutes Régionales: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Inter-Amérique.

Chaque Région tient une Conférence triennale ainsi que plusieurs réunions annuelles du Comité régional et de nombreuses autres activités. Les prochaines Conférences régionales auront toutes lieu en 2001, puis en 2004.

Le Président du Comité mondial, les deux Vice-Présidents ainsi que tous les autres membres du Comité mondial, et en particulier ceux habitant dans les Régions concernées, sont encouragés à participer autant que possible aux activités de la Région.

j. Liens avec les autres Organisations ayant un Statut Consultatif (accordé par le Comité Mondial du Scoutisme Art. XIII.9).

- **DESMOS (Le Lien International des Scouts Orthodoxes)**
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme assiste à toutes les réunions du Comité de DESMOS.
- **CICS (Conférence Internationale Catholique du Scoutisme)**
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme participe de plein droit aux réunions du Conseil Mondial de la CICS.
- **AISG (Amitié Internationale Scoute et Guide)**
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité mondial de l'AISG.
- **UISM (Union Internationale des Scouts Musulmans)**
Des observateurs du Comité Mondial du Scoutisme sont invités d'office à la Conférence Islamique du Scoutisme.
- **UPMS (Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme)**
Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité Exécutif de l'UPMS.

k. Liens avec le Centre Scout International de Kandersteg (KISC).

- Un représentant du Comité Mondial du Scoutisme est membre du Comité du KISC.

l. Liens avec les Organisations non scoutées.

En fonction des circonstances, les membres du Comité mondial peuvent être appelés à représenter l'OMMS auprès d'Organisations non scoutées, telles que l'UNESCO, le Rotary International, etc.

m. Tâches spéciales.

En fonction des besoins résultant du travail du Comité Mondial du Scoutisme.

* * *

PROFIL SUGGERE POUR LES MEMBRES DU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, septembre 1995

Révisé: septembre 1998

Réf.: Résolution 25/93

En vertu de l'Article XII.1 de la Constitution mondiale:

Les membres (du Comité Mondial du Scoutisme) devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit.

Ceci signifie que tout candidat au Comité Mondial du Scoutisme:

- doit être un membre cotisant de l'OMMS.
- devrait avoir une expérience du travail international dans le cadre du Scoutisme, non seulement par sa participation à des manifestations scouts mondiales et régionales, mais aussi par son engagement dans des projets scouts internationaux de solidarité et de coopération concrets.
- devrait avoir une expérience professionnelle et des relations susceptibles d'aider au développement et à la bonne image de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

En outre, les candidats au Comité Mondial du Scoutisme:

- devraient être représentatifs du Scoutisme *considéré non seulement comme un Mouvement **pour** les jeunes, mais aussi comme un Mouvement **de** jeunes*, ainsi que l'affirme la Résolution 25/93. La même Résolution indique que:

La Conférence...

- *soutenant pleinement la conception d'un mouvement dans lequel les jeunes sont encouragés à participer aux instances de prise de décisions*
- *notant l'importance de l'engagement que l'on attend des membres du Comité mondial*
- *estimant que de telles personnes devraient être perçues comme représentants d'un mouvement dynamique de jeunes...*
- *incite instamment les Organisations Scoutes Nationales à faire usage de cette description de poste pour étudier la possibilité de présenter des candidats plus jeunes lors de futures élections au Comité Mondial du Scoutisme.*

- peuvent être un homme ou une femme

Le Comité Mondial du Scoutisme, conformément à sa déclaration du 27 avril 1991 sur sa "Politique de recrutement de membres", encourage fermement les Organisations Scoutes Nationales à nommer des femmes comme candidates.

Dans la pratique les candidats:

- **doivent pouvoir communiquer soit en français soit en anglais**, avec, pour des raisons pratiques, une préférence pour l'anglais (tous les documents de travail du Comité Mondial du Scoutisme étant rédigés en général seulement dans cette langue).
- **doivent être disponibles pour voyager à Genève deux fois par an**, ainsi qu'ailleurs dans le monde où leurs fonctions spécifiques nécessiteraient leur présence.

* * *

CANDIDATURE
Pour l'élection au Comité Mondial du Scoutisme, 2002

Prière de remplir un formulaire par candidat(e) à l'élection et de le renvoyer au Bureau Mondial du Scoutisme **d'ici au 30 avril 2002**, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs** du(de la) candidat(e), de préférence en uniforme scout, sous forme de **diapositive** 35 mm.

NOM, PRENOM _____
(nom de famille en premier)

FONCTION _____

NATIONALITE _____

SEXE FEMININ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE _____

ETAT CIVIL _____

NOMBRE D'ENFANT(S) _____

LE(LA) CANDIDAT(E) EST UN MEMBRE COTISANT DE L'OMMS AU SEIN DE L'ASSOCIATION SCOUTE SUIVANTE

ETUDES & QUALIFICATIONS _____

LANGUES PARLEES Français Anglais

AUTRES _____

RESUME DE CARRIERE _____

(tournez s.v.p.)

AUTRES FONCTIONS OCCUPEES _____

RESUME DU SERVICE SCOUT _____
(responsabilités successives, dates, etc.,
y compris participation à des _____
comités ou des groupes de
travail mondiaux/régionaux, ainsi _____
qu'aux manifestations scoutés
internationales) _____

OUVRAGES PUBLIES _____

AUTRES ORGANISATIONS DONT IL/ELLE FAIT PARTIE _____

Nous confirmons que le(la) candidat(e) susnommé(e) est d'accord de se présenter aux élections au Comité Mondial du Scoutisme.

Organisation Scoute Nationale : _____

_____ Pays : _____

Nom: _____ Fonction: _____

Date : _____ Signature : _____

**(Président/Commissaire général/
Commissaire international)**

Veuillez renvoyer ce formulaire, accompagné d'un **portrait horizontal en couleurs**
du(de la) candidat(e), de préférence en uniforme scout, sous forme de **diapositive** 35 mm,
d'ici au 30 avril 2002, au :

**Bureau Mondial du Scoutisme
Case postale 241, CH - 1211 Genève 4, Suisse**